



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DES CHOZEUX**

N° 2023-21

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « IMC TELECOM – 316 Chemin de Galicante, 30128 GARONS » en date du 9 mars 2023 afin de réglementer la circulation sur la Route des Chozeaux pour lui permettre de procéder aux travaux de terrassement et raccordement ENEDIS pour le Chantier TENGRI situé au 472 Route des Chozeaux ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 18 avril 2023 et le 28 avril 2023 inclus, la circulation sera **alternée**, sur la Route des Chozeaux depuis le numéro de voirie n° 423 jusqu'au numéro de voirie n° 578.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « IMC TELECOM »**.

Article 4 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « IMC TELECOM »**.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « **IMC TELECOM** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 16 mars 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 17/03/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 17/03/2023



Le Maire,

Stéphane ALLARD